

# Peste porcine : 100 camps scouts et patros annulés en Gaume

**L'info sera officialisée dans quelques jours : une centaine de camps scouts et patros ne pourront avoir lieu en Gaume à l'été 2019.**

• **Dominique ZACHARY**

**C'**est sans doute un dommage collatéral de l'épidémie de peste porcine africaine en Gaume.

Une centaine de camps scouts et patros, qui devaient avoir lieu en Gaume l'été prochain, seront vraisemblablement annulés et devront trouver un autre emplacement.

En concertation avec le cabinet du ministre régional René Collin, le gouverneur du Luxembourg, Olivier Schmitz, et son administration, préparent un arrêté qui devrait être finalisé dans le courant de la semaine prochaine.

Il est plus que vraisemblable qu'en juillet et août prochains, le virus de la PPA en Gaume sera encore loin d'être éradiqué. Déteçtée en septem-

bre, la maladie continue à progresser et n'a pas encore atteint son pic d'endémie.

On voit que la mortalité des sangliers progresse à l'ouest de la zone, du côté de Gérouville et Meix. D'où l'urgence des autorités à intensifier l'installation de pièges et à faire tirer un maximum de sangliers dans ce qu'on appelle la zone de surveillance renforcée (toute la bande ouest de la zone le long de la frontière française). Nous avons expliqué tout cela dans une interview du ministre Collin publiée samedi.

## **Arrêté d'interdiction**

L'été prochain donc, la maladie sera encore loin d'être complètement enrayée et les mesures d'interdiction de promenade en forêt dans les zones noyau et tampon seront encore de vigueur. C'est certain. Ce qui pourrait constituer un gros frein aux mouvements de jeunesse de l'intérieur du pays (Flandre, Bruxelles, Hainaut, Liège, Namur, nord de la province de Luxembourg) qui viennent séjourner en Gaume, notamment pour pouvoir s'y balader en forêts, organiser des jeux

dans les bois, des hikes, etc.

Le ministre wallon René Collin est compétent pour la réglementation en forêt via le Code forestier, mais il n'est pas compétent pour interdire des activités en dehors des bois.

C'est là qu'intervient le gouverneur de province. Celui-ci met donc la main finale à la rédaction d'un arrêté qui va interdire l'organisation de camps scouts et patros dans les villages gaumais pour l'été prochain.

Une centaine de ces camps serait concernée. Le gouverneur et ses services ne doivent plus trop tarder car plusieurs de ces camps ont fait l'objet de réservations parfois depuis plusieurs mois, voire un an, et les propriétaires des bâtiments seront amenés à rembourser aux mouvements de jeunesse les frais de location déjà perçus.

Précisons toutefois que dans une zone à définir, les camps pour les petits de moins de 8 ans pourraient être maintenus car ces enfants jouent dans des bâtiments en dur et une plaine aux alentours. Le plus souvent, ils ne vont pas en forêt. ■

# Un manque à gagner en Gaume

**L'**arrêté du gouverneur du Luxembourg ne sera pris et diffusé que la semaine prochaine, en principe, mais il est certain qu'il ne fera pas plaisir non plus aux communes, écoles, ASBL propriétaires des bâtiments et gîtes en Gaume qui percevaient quelques centaines d'euros chaque été pour ces locations à des mouvements de jeunesse. On pense par exemple au gîte Saint-Luc à Torgny, à l'école des Sources à Virton ou encore au complexe sportif de Bellefontaine qui loue régulièrement à des patros. ■ **D.Z.**